

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

En réponse au télégramme qu'il a envoyé le 15 novembre à S. A. S. le Prince pour Lui exprimer les vœux et les hommages des fonctionnaires de tous ordres de la Principauté et du Corps Consulaire, Son Exc. le Gouverneur Général a reçu la réponse suivante :

« Marchais, 19 novembre 1898.

« Secrétariat Prince de Monaco  
« au Gouverneur Général - Monaco.

« Le Prince remercie Gouverneur, Conseil d'Etat, magistrats, officiers, consuls et fonctionnaires pour leurs vœux, et leur fait connaître combien Il apprécie leurs services. »

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

A l'occasion de la Fête du 15 novembre courant, M. le Consul de France a adressé, au nom de la Colonie française, le télégramme suivant à S. A. S. le Prince :

Consul de France, Monaco,  
à S. A. S. Prince de Monaco.

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse Sérénissime l'hommage très respectueux de la gratitude de la Colonie française et les vœux qu'elle tient à exprimer pour le bonheur de Votre Altesse Sérénissime, de S. A. S. Madame la Princesse Alice, et de S. A. le Prince Louis, ainsi que pour la prospérité grandissante de la Principauté.

J'ai l'honneur d'y joindre l'expression de mon profond dévouement et de mes respectueuses félicitations pour la campagne scientifique de Votre Altesse Sérénissime dans les régions polaires.

En réponse à ce télégramme, M. Glaize, Consul de France, a reçu la dépêche suivante :

Aide de Camp Prince de Monaco  
à Consul de France, Monaco.

Le Prince, très touché de l'attachement que la Colonie française lui témoigne en toute occasion, vous prie de le remercier cordialement et vous adresse personnellement l'expression de son affectueuse estime.

En réponse à un télégramme envoyé à Son Altesse Sérénissime le 15 novembre par le Président de la Société Chorale l'*Avenir*, au nom de tous les membres de la Société, S. A. S. le Prince a fait répondre par Son Secrétariat qu'Il était très sensible aux sentiments qui Lui étaient exprimés, et en remerciant le Président de la Chorale, assure cette Société de Son constant intérêt.

Mercredi dernier, à 8 heures du soir, toutes les Sociétés artistiques de la Principauté se sont rendues devant le Palais du Gouvernement, où une grande sérénade, qui avait attiré une foule nombreuse, a été donnée à Son Exc. M. Olivier Ritt,

Gouverneur Général, à l'occasion de son élévation dans l'Ordre de Saint-Charles.

Tour à tour, la Société *Philharmonique*, la *Chorale*, la Section de Musique de la *Société des Régates* et l'*Estudiantina Monégasque* ont exécuté, en rivalisant de brio, deux morceaux de leur répertoire. La sérénade a été terminée par l'*Hymne Monégasque*, brillamment enlevé par la Société *Philharmonique*.

A l'issue de ce concert, M. le Gouverneur, accompagné de M. le Secrétaire Général, a reçu tous les membres des Sociétés dans la grande salle du Palais, où a été servi un punch qui a donné lieu à un échange de courtoises allocutions. M. le Chevalier de Loth, doyen des présidents de nos Sociétés artistiques, a exprimé à M. le Gouverneur les félicitations de tous les assistants et s'est fait l'éloquent interprète de leurs sentiments. S. Exc. M. Ritt a vivement remercié M. le chevalier de Loth, ainsi que tous les membres des quatre Sociétés, et a porté un toast éloquent à S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> et à la famille Souveraine.

A l'occasion de la Sainte-Cécile, patronne des musiciens, la Société des Régates a donné, dimanche dernier, une fête intime dont le succès a été complet.

Dans la matinée, le Bureau précédant la Section de Musique de la Société s'est rendu à l'église de Sainte-Dévote, où une messe, au cours de laquelle ont été exécutés divers beaux morceaux de musique religieuse, a été célébrée par M. le Curé de la paroisse.

L'après-midi, un concert a été donné dans la salle du théâtre des Variétés, réservée aux membres de la Société et à leurs familles.

Le programme, très bien composé, comprenait plusieurs grands morceaux, qui ont été exécutés avec beaucoup d'ensemble par l'excellente musique de la Société, sous la direction habile de M. Bricoux.

M<sup>lle</sup> C. Orenge, dont la voix de soprano est toujours entendue avec plaisir, a remarquablement chanté les *Stances* de Flégier, la berceuse de *Jocelyn* et la *Paloma*.

M. Huguet, qui prêtait également son gracieux concours à cette fête artistique, a été longuement applaudi dans le grand air de *Philémon et Baucis*, où sa voix sonore de basse chantante a fait merveille. Citons encore M. Blanc, l'excellent violoniste de l'orchestre de Monte Carlo, et son camarade M. Bontoux, premier corniste, qui ont joué avec leur art habituel. M. Bertrand, qui a dit avec beaucoup d'humour divers monologues, et M. Vallini, organiste de Saint-Charles, qui tenait le piano d'accompagnement ont complété le programme du concert.

Le nombreux public qui emplissait la salle des Variétés n'a pas ménagé ses applaudissements et ses bravos à tous ces excellents artistes.

Le soir, un banquet intime aréuni à l'hôtel Bristol un certain nombre de sociétaires, sous la présidence de M. François Médecin.

A leur tour, les trois autres sociétés artistiques — *Philharmonique*, *Chorale* et *Estudiantina* — fêteront la Sainte-Cécile, dimanche prochain.

Une Messe en musique à laquelle assisteront les autorités, sera célébrée à 9 heures avec le concours des trois Sociétés.

Dans l'après-midi, un concert, dont le programme particulièrement artistique assure d'avance le succès, sera organisé dans la salle du Théâtre des Variétés par les membres de la Société Chorale l'*Avenir*. Cette société terminera la journée par un banquet, à huit heures et demie du soir, à l'Hôtel Prince de Galles.

C'est aujourd'hui, que s'ouvre la saison théâtrale de Monte Carlo. Avant la grande série des représentations d'opéra, sera donné une longue et brillante suite de représentations de comédie et de drame, avec le concours des artistes les plus célèbres de France et d'Italie.

C'est ainsi que la saison commencera ce soir par la représentation de *Papa Lebonnard*, la belle comédie dramatique en 4 actes traduite du *Père Lebonnard*, de M. Jean Aicard, qui sera jouée par l'illustre Ermete Novelli et sa troupe italienne.

Outre la soirée d'aujourd'hui, Novelli donnera trois autres représentations fixées aux jeudi 24, samedi 26 et mardi prochain 29 novembre. Aussitôt après cette série, Novelli et sa troupe se rendront à Paris où ils doivent, à partir du 3 décembre, donner une série d'un mois de représentations au théâtre de la Renaissance.

Avec *Papa Lebonnard*, Novelli jouera à Monte Carlo ; *Mia moglie non a chic* (*Ma femme manque de chic*) comédie en trois actes de MM. Bernard et Valabrègue, *Michele Perrin*, comédie en deux actes de Bayard, et enfin *Alleluia*, drame en trois actes de Marco Praga. Il ne sera donc donné qu'une seule représentation de chacune de ces œuvres.

M<sup>me</sup> Sarah Bernhardt et sa troupe de la Renaissance succéderont à M. Novelli sur la scène de Monte Carlo.

Nous publions plus loin le programme du premier concert classique qui sera donné après-demain, dans la salle du théâtre du Casino de Monte Carlo.

Plus que jamais, la série de nos concerts classiques sera digne, cet hiver, de la grande vogue qu'ils ont acquis sur tout le littoral et de leur renommée européenne. Sous la haute et distinguée direction de M. Léon Jehin, notre orchestre composé de cent vingt instrumentistes de talent, interprétera, au cours des vingt et un concerts classiques de cette nouvelle campagne artistique, les pages les plus célèbres de la musique ancienne et moderne. Qu'on en juge, d'ailleurs, par l'avant-programme suivant :

Comme fond, les œuvres symphoniques de Beethoven, Mendelssohn, Mozart, Haydn, Weber, Schumann, Berlioz, les fragments des drames de Wagner. Et parmi les modernes, les poèmes de Saint-Saëns, les œuvres de Lalo, Massenet, Isidore de Lara, Chabrier, Vincent d'Indy (*Wallenstein*,

prélude de *Fervaal*), Gustave Charpentier (*Impressions d'Italie*), etc...

Les nouveautés, en outre, seront de deux sortes:

D'abord un certain nombre d'œuvres classiques, jamais jouées à Monte Carlo, et presque jamais jouées ailleurs, malgré leur haut caractère et leur beauté; les quatre symphonies de J. Brahms; le *Faust* de Listz, « poème en forme de symphonie » avec soli et chœurs; et les symphonies de Lalo et Saint-Saëns.

Puis des œuvres jamais jouées en France et, pour ainsi dire, inconnues: les « ouvertures » de Dvorak (*Othello*, le *Carnaval*) et ses Rapsodies Slaves; les « Tableaux Symphoniques » de Richard Strauss (*Mort et Transfiguration*, *Don Juan*, *Macbeth*), etc.

Enfin des œuvres inédites de jeunes compositeurs, parmi lesquels MM. Henri Busser, Georges de Seynes, Georges Sporck, etc.

Comme l'an dernier, des musiciens viendront eux-mêmes conduire leurs œuvres: M. Camille Erlanger, qui dirigera l'exécution de *Saint-Julien l'Hospitalier*; M. Sylvio Lazzari, l'auteur applaudi d'*Armor*, etc.

Les chœurs, dirigés par M. Louis Vialet, prendront part aux concerts classiques, avec des Motets et Chansons des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, de Luis da Vittoria, Palestrina, Schutz, Orlando de Lassus, Bach, Haëndel, etc.; la neuvième symphonie de Beethoven; le *Faust*, de Listz; le *Saint-Julien l'Hospitalier* de Camille Erlanger, etc.

Nous apporterons un soin spécial aux comptes-rendus de ces magnifiques séances de musique qui contribuent à un si haut degré à la renommée que s'est acquise la Principauté dans le monde des arts.

Un bien triste accident a mis en émoi, samedi soir, vers cinq heures et demie, le quartier du boulevard de l'Ouest. Un jeune enfant de 12 ans, Jean Rizza, fils de la veuve Rizza, demeurant à la villa Henri, jouait avec d'autres enfants sur le chemin de la Turbie, dont le mur de soutènement surplombe le boulevard, presque en face l'Institut ophthalmique « Princesse Alice ». Imprudemment monté sur le parapet, il perdit tout à coup l'équilibre et fut précipité d'une hauteur de 12 mètres environ.

Dans cette chute terrible, le malheureux enfant s'est fait de très graves blessures à la tête, mais grâce aux soins empressés qu'il a reçus d'abord à la pharmacie Plissonnier, puis à l'hôpital de Monaco où il est actuellement en traitement, on espère que ces blessures n'auront pas de suite fâcheuse.

De semblables accidents prouvent une fois de plus combien il est dangereux pour les mères de famille de laisser leurs jeunes enfants jouer, loin de leur surveillance, sur la voie publique.

Dans ses audiences des 8, 11 et 18 novembre courant, le Tribunal Supérieur a condamné les nommés:

Romain-Jules Fouque, né à Marseille le 27 mai 1882, sans profession, demeurant à Nice, à 16 fr. d'amende, pour colportage d'écrit sans autorisation;

Eugène-François Rossire, né à la Tour de Peilz, canton de Vaud (Suisse), le 6 novembre 1873, boulanger, sans domicile, à 24 heures d'emprisonnement, pour mendicité;

Georges Gadermeier, né à Ried-Imbreis (Autriche), garçon de salle, sans domicile, à 48 heures d'emprisonnement, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Victor Otto, né à Tourettes (Alpes-Maritimes), âgé de 27 ans, boucher, demeurant à Nice, à 5 fr. d'amende et confiscation de la viande saisie, pour introduction de viande abattue en fraude;

Gaëtan Mariani, né à Cerignano (Italie), le 5 août 1863, journalier, demeurant à Monaco, une année d'emprisonnement (par défaut), pour coups et blessures volontaires;

Alexandre Florentin, né à Hainnont (Meuse), le 29 février 1836, colporteur, sans domicile fixe, à 6 jours d'emprisonnement et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Paul Brian, né à Paris, le 3 septembre 1854, chanteur ambulancier, sans domicile fixe, à 6 jours d'emprisonnement, pour mendicité;

Louis Adoul, né à Lyon, le 9 novembre 1879, matelot, sans domicile fixe, à 15 jours d'emprisonnement, pour vagabondage;

Louis-Jean Ramella, né à Cannes, le 2 avril 1878, cuisinier, sans domicile fixe, à 10 jours d'emprisonnement pour vagabondage;

Jean-Baptiste Degiorgis, né à Sale (Italie), le 14 mai 1856, et Catherine Garzanti, sa femme, née à Forli (Italie), le 28 septembre 1875, restaurateurs à Monte Carlo, à 5 ans de réclusion, pour banqueroute frauduleuse (tous les deux par contumace).

L'hôtel Palace et l'hôtel Alexandra à Monte Carlo, l'hôtel Bristol à la Condamine, et M. Gilbert, coiffeur à Monte Carlo, sont reliés au réseau téléphonique de la Principauté.

Dans son audience du 21 novembre, le tribunal de simple police, a prononcé les condamnations suivantes:

2 pour défaut de permis de séjour; 3 embarras de la voie publique non éclairé; 1 défaut d'éclairage d'un tombereau abandonné sur la voie publique la nuit; 1 défaut d'éclairage d'un échafaudage établi sur la voie publique; 2 ivresse manifeste et publique; 2 avoir uriné sur la voie publique; 4 tir de pétards sur la voie publique; 1 dispute sur la voie publique; 4 tapage nocturne troublant la tranquillité publique; 1 achat de fruits sur le marché avant l'heure réglementaire; 4 mauvais traitements envers un animal domestique; 1 défaut d'éclairage de sa voiture la nuit; 1 avoir dormi dans sa voiture; 1 défaut de permis de conduire; 1 avoir occupé un cocher sans permis de conduire; 1 défaut de plaque réglementaire à son véhicule; 2 s'être livré à la maraude; 8 abandon d'attelage; 1 défaut de tarif dans sa voiture; 1 manquement à un service obligatoire; 1 matières insalubres déposées en ville.

Jeudi 24 novembre 1898, à 2 h. et demie

**1<sup>er</sup> CONCERT CLASSIQUE**

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN  
avec le concours des Chœurs du Casino

Chef des Chœurs: M. LOUIS VIALET

- Symphonie en la*, op. 92 (n<sup>o</sup> 7)..... Beethoven.  
A. Poco sostenuto e vivace — B. Allegretto  
— c. Presto — d. Allegro con brio.
- Otello*, ouverture (1<sup>re</sup> audition)..... Dvorak.
- Fervaal*, introduction du 1<sup>er</sup> acte (1<sup>re</sup> audit.). Vincent d'Indy.
- A. *Nos qui sumus in hoc mundo*..... R. de Lassus.  
(Motet à quatre voix).
- B. *Brunette*..... Gevaert.
- C. *Le Mai*..... id.
- Par les Chœurs.
- Marche Impériale* (1<sup>re</sup> audition)..... R. Wagner.

Il est absolument interdit d'entrer dans la salle des concerts pendant l'exécution des morceaux.

CERCLE DES ÉTRANGERS DE MONTE CARLO

Saison 1898-1899

**CONCERTS CLASSIQUES**

Les Concerts Classiques auront lieu à 2 h. 1/2 précises, aux dates ci-dessous indiquées, du 24 novembre 1898, au 27 avril 1899, inclusivement. Il sera donné vingt et un concerts.

Jeudis 24 novembre — 1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 et 29 décembre — 5, 12, 19 et 26 janvier — 2, 9, 16 et 23 février — 2, 16 et 23 mars — 6, 13, 20 et 27 avril.

**Prix des places:**

- Prix d'entrée..... par concert 3 francs
- Abonnement à six concerts consécutifs 15 —
- Abonnement de saison (21 concerts)... 50 —

Toutes les places sont numérotées

Les billets et les cartes d'abonnement seront délivrés au bureau de location; ce bureau sera ouvert la veille et jusqu'à l'heure du concert du lendemain.

Les cartes d'abonnement seront rigoureusement personnelles.

Le produit des recettes devant être affecté aux établissements de bienfaisance de la région, il n'y aura pas de cartes d'invitation; toutes les entrées de faveur seront supprimées.

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO**

Nous donnons ci-après le programme des Concours:

**CONCOURS TRI-HEBDOMADARES**

PREMIÈRE SÉRIE

- Lundi 19 Décembre 1898. — *Prix d'Ouverture*, 500 fr.
- Mercredi 21 Décembre. — *Prix de Noël* (handicap), 500 francs.
- Vendredi 23 Décembre. — *Prix d'Hiver* (handicap), 500 francs.
- Lundi 26 Décembre. — *Prix de Décembre*, 500 fr.
- Mercredi 28 Décembre. — *Prix du Stand* (handicap), 500 francs.
- Vendredi 30 Décembre. — *Prix de Janvier* (handicap), 500 francs.

**CONCOURS PRÉPARATOIRES**

- Lundi 2 Janvier 1899. — *Prix Briasco*, 1,000 francs.
- Mercredi 4 Janvier. — *Prix Journu* (handicap), 500 fr.
- Vendredi 6 Janvier. — *Prix Curling* (handicap), 1,000 fr.
- Lundi 9 Janvier. — *Prix Heil*, 1,000 francs.
- Mercredi 11 Janvier. — *Prix Vodd* (handicap), 1,000 fr.
- Samedi 14 Janvier. — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 fr.
- Mardi 17 Janvier. — *Prix de Soragna* (handicap), 1,000 fr.

**SUR LE LITTORAL**

L'Impératrice Eugénie est incessamment attendue en sa villa Cynos, au Cap Martin, où, comme d'habitude, elle passera l'hiver. L'Impératrice est arrivée samedi matin à Paris. Elle est descendue à l'hôtel Continental sous le nom de comtesse de Pierrefonds et y occupe au deuxième étage un appartement situé juste au dessus de celui du grand-duc et de la grande-duchesse Wladimir.

L'Impératrice Eugénie est accompagnée par M<sup>me</sup> Lebreton, dame d'honneur, et par M. F. Pietri, son secrétaire.

L'Impératrice Eugénie, que la traversée a légèrement fatiguée, n'a reçu que la princesse Mathilde, avec laquelle elle s'est entretenue pendant une demi-heure.

Le prince Paul Demidoff est arrivé à Nice, samedi, en sa villa de Saint-Maurice, ancienne villa Neuscheller, que le prince a acquise au printemps dernier.

Déjà, la princesse Demidoff avait précédé son mari dans sa villégiature.

Le Prince Kotschoubey, l'hôte du prince et de la princesse Demidoff, ira sous peu s'installer à Monte Carlo.

M. et M<sup>me</sup> Le Roux ont quitté Nice, hier après-midi, pour se rendre à Lyon, leur nouvelle résidence.

L'arrivée de M. Bardou, appelé à succéder à M. Le Roux, à la Préfecture des Alpes-Maritimes, est annoncée pour cette semaine.

**A L'ÉTRANGER**

Nous recevons de Saint-Etienne, avec prière de la publier, la communication suivante:

Un concours d'Orphéons, de Musiques, d'Harmonie, de Fanfares, de Symphonies, de Quatuors à cordes, d'Estudiantinas, Trompettes, Fifres, aura lieu à Saint-Etienne (Loire), les 13, 14 et 15 août 1899, sur l'initiative de l'Administration municipale et sous le patronage des Autorités.

Les Sociétés qui ont pris part aux Concours de 1862, 1879, 1891, doivent se souvenir du bon ordre avec lequel ils furent réglés et du grand succès obtenu.

L'Administration désireuse de continuer ces excellentes traditions, ne négligera rien pour rendre ces fêtes artistiques aussi complètes que possible.

Les Sociétés qui désireraient y prendre part, sont priées de s'adresser à M. A. Dard-Janin, directeur du

Conservatoire de Saint-Etienne, secrétaire général du Concours, qui se met à leur disposition pour tous renseignements à leur faire parvenir.

Le règlement est sous presse et sera expédié sous peu. Les Sociétés désireuses de le recevoir, devront également en faire la demande au Secrétariat Général.

## Lettre de Paris

Paris, 19 novembre.

La mort de Puvis de Chavannes ayant laissé vacante la place qu'il occupait à la tête de la Société Nationale du Champ de Mars, le sceptre de la peinture dissidente vient d'échoir à M. Carolus Duran. Dissidente n'est qu'une façon de parler; à dire le vrai, la Société des Champs-Elysées et celle du Champ de Mars, primitivement de tendances différentes, se ressemblent depuis quelques années de plus en plus, et le visiteur est amené à les confondre d'autant plus aisément qu'elles furent logées dernièrement dans le même local. La vérité c'est qu'en matière de peinture comme de toute autre chose, il y a une cinquantaine d'artistes par quart de siècle qui apportent du nouveau, et tous les autres sont des suiveurs. S'il fallait organiser une exposition indépendante de valeur sérieuse, on n'y pourrait guère accrocher qu'une centaine de noms significatifs. Quoi qu'il en soit, la nomination de M. Carolus Duran a été accueillie avec sympathie dans les milieux artistiques.

Puisque nous sommes dans l'art plastique, mentionnons encore le gros succès de l'Exposition Falguière au Nouveau-Cirque. Les belles madames et les beaux messieurs s'extasient sur la maquette du monument Daudet et sur le projet Balzac; la maison Rodin ayant cessé de plaire, c'est la maison Falguière qui va livrer. Pourvu que le Comité des gens de lettres ne recommence point pour Falguière la théorie du laissé-pour-compte qui lui a si bien réussi avec Rodin.

Une nouvelle qui vient d'avoir un grand retentissement dans le monde des intellectuels, c'est les dispositions du testament de M. Nobel, le fameux inventeur de la dynamite, mort archi-millionnaire, il y a deux ans, à San Remo.

Les difficultés juridiques qui avaient été soulevées viennent d'être aplanies et les volontés de Nobel ont été déclarées exécutoires, par ordonnance royale.

Voici comment sont répartis ces revenus :

Il en sera fait cinq parts égales. La première ira à l'auteur de la découverte ou de l'invention la plus importante en physique; la seconde à l'auteur de la découverte la plus considérable en chimie; la troisième récompensera la découverte la plus marquante dans le domaine de la médecine ou de la physiologie; la quatrième part sera attribuée à l'écrivain qui aura produit l'œuvre la plus distinguée dans la voie idéaliste; enfin une cinquième part récompensera l'homme politique, le penseur ou le philosophe qui aura le mieux travaillé à la suppression ou à la réduction des armées permanentes, aux progrès de l'arbitrage ou des congrès de la paix et à la fraternité des peuples.

Tous ces prix sont internationaux; chacun sera d'une valeur de 300,000 francs.

Les chimistes et les physiologistes seront jugés par l'Académie des sciences de Suède; les physiologistes ou les médecins par l'Institut Carolin de Stockholm; les littérateurs par l'Académie de Stockholm; et une commission de cinq personnes désignées par le Storting de Norvège choisira le lauréat des œuvres de la paix et du désarmement.

La volonté expresse de Nobel est qu'aucune distinction ne soit établie entre ses compatriotes scandinaves et les autres concurrents. Quelle que soit sa nationalité, c'est au plus digne que doit être décerné chaque prix.

Quel noble emploi d'une fortune! Trois cent mille francs, pour un savant, pour un artiste, c'est la libération, c'est la possibilité de continuer son œuvre sans le souci matériel de la vie, et c'est en même temps la récompense d'une vie consacrée au labeur. Le nom de Nobel, s'il n'eût déjà été célèbre, sera béni dans les siècles. Mais quel contraste fécond en enseignements que cet inventeur de la destruction cherchant par sa volonté posthume à encourager d'autre part la pacification de l'humanité.

En attendant que l'Académie de Stockholm décerne le prix de 300,000 francs à un littérateur qui, je gage, appréciera plus que tout autre cette aubaine, un journal parisien, la *Volonté*, remarquable organe d'art et de politique, ouvre lui aussi un plébiscite pour l'élection d'un prince de prosateurs. Selon la mode, on interrogera les écrivains en vue; jusqu'à présent, la lutte semble se circonscrire entre MM. Anatole France et Emile Zola. C'était à prévoir. Il m'a semblé pourtant que les partisans de Zola faisaient intervenir dans leur opinion un élément politique qui n'a guère à voir dans le titre de « prince des prosateurs ». Il

me paraît que c'est surtout l'artiste qu'on doit considérer dans une élection de ce genre, sans que d'ailleurs on puisse contester que Zola ne soit un très grand écrivain, toute autre considération mise à part.

La *Volonté* ayant consulté également la grande masse du public, il sera fort intéressant de savoir quel est, à l'heure actuelle, l'écrivain préféré des classes dites cultivées. C'est à peu près la seule utilité de ce genre de plébiscites.

## VARIÉTÉS

### La Vulgarisation par la Photographie et par l'Image

Nous empruntons à la *Vie Scientifique*, une des meilleures Revues de vulgarisation, cet intéressant article sur la photographie, cet art dont la vogue grandit toujours et auquel il n'est guère de touristes de passage en ce pays qui lui soit étranger :

Vulgariser ! Si l'on y veut bien penser, sans s'obstiner dans l'étymologie, c'est faire quelque chose qui n'est point du tout vulgaire. C'est mettre à la portée du voisin — à charge de revanche dans bien des cas — ce que l'on a bien compris soi-même, et partager avec lui son acquis moral. Les grands inventeurs, les savants illustres, les novateurs, les précurseurs ont toujours été accompagnés de leurs vulgarisateurs, les uns à l'avant-garde, les autres dans le rang de l'armée du progrès, mais indispensables, dans leur fonction, les uns aux autres. Lorsque l'on vulgarise la découverte d'un savant, c'est qu'il a fait école, c'est qu'il a fait des élèves, c'est qu'il en fera; il est en droit d'en être fier, quand bien même le bruit qui s'élève autour de son laboratoire de recherches austères troublerait sa modestie et la nécessaire quiétude de ses travaux.

Or, la photographie, avec ses remarquables progrès, avec sa facilité de reproduction de plus en plus grande, ses qualités de conservation et de fixation de plus en plus complètes, en teinte neutre aujourd'hui, colorée peut-être demain, est devenue l'un des rouages les plus actifs de la vulgarisation du « document », et de son appréciation réelle. Si elle diminue temporairement la « Légende », par contre, elle fait de « l'Histoire ». Qui sait si l'une et l'autre ne se fondront pas ensemble, dans le recul paisible des perspectives de l'avenir ?

Aussi, le matériel industriel de la photographie se perfectionne, en quelque sorte, chaque jour.

Un grand pas a été fait par la possibilité établie de transformer les épreuves photographiques en planches gravées, ou clichés, qui se prêtent, comme les anciens clichés gravés, aux tirages avec les encres grasses. C'est un avenir grand ouvert à l'illustration des journaux et des livres dans des conditions de profusion et de bon marché véritablement étonnantes.

Dans le cas de clichage de l'épreuve photographique, quelques épreuves originaires suffisent, car c'est le cliché lui-même qui est ensuite reproduit à de nombreux exemplaires, si on le désire, pour satisfaire aux besoins d'un tirage intensif.

Mais, il est des cas où l'on se propose de tirer aussi de très nombreuses épreuves photographiques, pour répandre dans le public le portrait d'un homme illustre, d'un paysage renommé, ou la vue de quelque événement exceptionnel. On éprouve alors des difficultés en ce qui concerne la rapidité de multiplication des épreuves, car il faut les tirer par exposition à la lumière sous le châssis, sinon une par une, du moins en petit nombre.

On a senti aussi toute l'importance de cette difficulté, lorsqu'on s'est proposé, notamment aux Etats-Unis, d'illustrer des ouvrages avec de véritables épreuves photographiques. Ce genre d'illustration, évidemment éphémère, peut présenter une grande utilité dans certains cas, par exemple en ce qui concerne les ouvrages scientifiques pour lesquels on veut pouvoir dire dans toute la réalité de l'expression : *Solem quis dicere falsum, audeat ?*

Partant de ce desideratum, les Américains ont « industrialisé » en grand la photographie proprement dite. Ils ont organisé de grands ateliers dans lesquels se pratique le tirage mécanique et continu des épreuves photographiques positives. La puissance de production de ces ateliers est telle que chacun d'eux peut fournir journellement, paraît-il, en dix heures de travail, 157,000 épreuves.

Le papier photographique employé, est du papier au gélatino-bromure, très sensible, préparé par les procédés ordinaires, en rouleaux de 900 mètres de longueur.

On porte le rouleau qui va être mis en œuvre dans la « chambre d'exposition » éclairée par une faible lumière rouge. Il y trouve l'appareil d'exposition dans lequel il va se dérouler.

Cet appareil se compose d'une sorte de grande cloche à l'intérieur de laquelle sont prêtes à rayonner quatre lampes à incandescence de 32 bougies chacune; il n'en faut pas plus, au cas particulier, pour remplacer le soleil ! on l'a mis sous cloche.

Au-dessous glisse, en se déroulant, le papier sensible séparé du rayonnement des lampes par le cliché photographique interposé. Dès que le papier a glissé de la longueur voulue, un contrepoids se déclenche et le presse contre le cliché; en même temps, les lampes à incandescence s'illuminent.

En deux secondes environ, on pourrait dire, en un clin d'œil, le papier est impressionné: le mécanicien presse sur un bouton, le contre-poids se relève, les lampes s'éteignent et le papier recommence son silencieux glissement, prêt à renouveler l'opération. Tout cela est réglé avec une précision et une délicatesse extrêmes.

Il faut alors « développer » les clichés suivant l'expression technique, et c'est le rôle d'une seconde machine non moins curieuse que la première.

Le rouleau impressionné, avec ses images à l'état latent, est porté, toujours sous la pâle clarté rouge, dans la « chambre de développement »; centré sur un chevalet, il se déroule de nouveau dans une cuve à dix compartiments, de 30 mètres de longueur sur 1 mètre environ de profondeur; il y subit toutes les opérations complémentaires, qui sont: le passage à l'oxalate de fer, le bain d'acide acétique qui arrête l'action de l'oxalate à point nommé, le lavage à l'eau, la fixation à l'hyposulfite de soude, un nouveau lavage, le durcissement de la couche sensible par la solution d'alun, enfin un triple lavage successif et définitif.

Il n'y a plus qu'à sécher les épreuves. A cet effet, le papier passe sur une bande de toile sans fin qui circule lentement dans un long couloir chauffé par un calorifère. Bien séché, il est de nouveau enroulé, puis, porté dans des ateliers qui le découpent, épreuve par épreuve, et collent les épreuves, soit sur du carton, soit sur les feuilles du livre à illustrer qui les attendent.

Il va sans dire que l'état hygrométrique et la température de ces ateliers sont observés et réglés avec des soins méticuleux. Mais, c'est surtout l'éclairage qui est l'objet de précautions incessantes. Le moindre rayon actinique, survenant au cours de l'opération en compromettrait le succès et occasionnerait des pertes importantes. Aussi, tout l'éclairage, tant que dure l'élaboration varie-t-il du rose au rouge. On prétend que c'est un éclairage fort reposant; il serait même favorable au point de vue de l'hygiène: heureuse constatation ! Il appartenait à la photographie de nous donner ce remarquable exemple d'une grande application industrielle salubre.

Lorsque l'on considère ce curieux outillage, résultat de tant de patientes recherches, on ne peut s'empêcher d'admirer l'étendue du progrès accompli en si peu d'années.

C'est en 1813 que Niepce fait les premiers essais pratiques, en 1826 que Daguerre combine ses efforts avec les siens, et en 1839 qu'il présente à l'Académie des sciences le daguerréotype. Avant Fox Talbot, en 1834, aucune fixation de la photographie sur le papier n'avait été réalisée. Que penseraient ces savants et utiles chercheurs eux-mêmes, et quelle serait leur admiration en parcourant un de ces ateliers où s'épanouit leur œuvre, dans cette formidable production de quinze mille irréprochables épreuves à l'heure ?

MAX DE NANSOUTY.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

### MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 13 au 20 novembre 1898

NAPLES, y. à vap., *Namouna*, amér., c. Gordon Bennet, sur lest. SAN-REMO, balancelle *Rosa Sola*, ital., c. Zoleri Agostini, charbon.

Départs du 13 au 20 novembre

MENTON, y. à vap. *Namouna*, amér., c. Gordon Bennet, sur lest. MARINA CARRARA, navicelle, *Adamo R.*, ital., c. Lodola, id.

**SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES DE MONACO**

Société Anonyme Monégasque au capital de 300,000 fr.

Siège social : Chemin du Cap d'Aglio

**AVIS**

La Société des Glacières de Monaco rappelle à ses Actionnaires que le paiement du coupon numéro 2 se fait au Siège Social, chemin de Fontvieille, à Monaco.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**AVIS**

Les créanciers de la faillite **BARRALIS** sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu en la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 25 novembre courant, à 2 heures du soir.

En conséquence, il sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, à Monaco

**ADJUDICATION**

En l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire,

Le Samedi 3 décembre 1898, à 3 heures

De l'Hôtel-Pension Fritz, exploité à Monaco, avenue de la Gare, 4.

Entrée en jouissance immédiate.

Loyer annuel .....Fr. **3,000**

Misé à prix..... **8,000**

Consignation pour enchérir..... **2,500**

Paiement comptant.

S'adresser à M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Étude de M<sup>e</sup> Antoine BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco, le quinze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, monsieur René DE PRANDIÈRES, ingénieur, demeurant à Lyon, ayant élu domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire, a acquis de : 1<sup>o</sup> monsieur Philibert FLORENCE, artiste peintre, demeurant à Menton ; 2<sup>o</sup> madame Théodorine FLORENCE, épouse de monsieur François-Alvarès FLORENCE, avec lequel elle demeure à Santo Spirito de Phinal, Etat de Saint-Paul (Brésil) ; 3<sup>o</sup> mademoiselle Clotilde FLORENCE ; 4<sup>o</sup> mademoiselle Adèle FLORENCE, ces deux dernières célibataires majeures, demeurant à Monaco, et pour lesquels domicile a été élu aussi en l'étude de M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

Mille mètres carrés de terrain à prendre au nord, du côté de la route de Menton, dans une propriété de plus grande étendue, située à Monte Carlo, quartier des Moulins, portée au plan cadastral sous les numéros 166 et 170 p. de la section E, et confinant : du nord, ladite route et la villa Jeanne ; du midi, le surplus de la propriété restant appartenir aux vendeurs ; de l'est, la villa Maria, et de l'ouest, le torrent des Moulins.

Cette acquisition a été faite au prix de cent mille francs, ci..... **100,000 francs.**

Une expédition de ce contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe du Tribunal Supérieur.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 22 novembre 1898.

Dûment enregistré.

Pour extrait :  
Signé : A. BLANC.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE**

Le jeudi vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à neuf heures et un quart du matin, à la salle de vente Cursi, sise à Monaco, boulevard Charles III, numéro 2, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers, consistant en : canapés, fauteuils, chaises, banquettes, tables, glaces, rideaux portières, grands rideaux avec lambrequins, etc. Au comptant, et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, Ch. TOBON.

Étude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu, 30

**VENTE VOLONTAIRE**

Le samedi vingt-six novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, à deux heures de l'après-midi, dans la cour des magasins généraux de la Société des Bains de Mer, sise à Monaco, circonscription de Monte Carlo, impasse de la Fontaine, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers, consistant en : lits en fer avec sommiers, portes, fenêtres, persiennes, encadrements, boiseries, tuiles, carreaux en marbre et en terre cuite, balustres, grilles en fer, vases à fleurs, etc., etc. Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Ch. TOBON.

Le fascicule de Novembre du *Figaro Illustré* (n° 104) qui vient de paraître est un numéro spécial entièrement consacré au peintre François Flameng. Après Edouard Detaille, François Flameng est assurément l'un des artistes les plus connus et les plus aimés du public, sans doute parce qu'il est très français, très clair, très spirituel. Ce fascicule est enrichi de 28 typogravures la plupart en couleurs, reproduisant les principales œuvres du peintre et ses plus beaux portraits, notamment ceux de l'Impératrice douairière de Russie, de la grand-duchesse Wladimir, de la princesse Youssouloff. On y trouve le premier projet de son Waterloo du Salon 1898, des tableaux de genre, des œuvres décoratives. Deux beaux hors-texte : *Lancier de la Garde* et *Aux îles Borromées* complètent ce numéro dont la couverture a été spécialement peinte par Flameng.

Prix du numéro : 3 francs.

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

**VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS**

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE**

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

**PRIX FIXE**

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS

ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

**NESTOR MOEHR**

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

A LA

**BELLE JARDINIÈRE DE MONACO**

Boulevard de la Condamine

Maison spéciale de **Vêtements tout faits et sur mesure** pour hommes et enfants.

**Uniformes et Livrées** — Costumes Cyclistes — Maillots et Bas — **Robes de chambre** et **Coin de feu** — **Vêtements Imperméables** — **Habits** — **Redingotes** — **Gilets** et **Pantalons drap noir** — **Pèlerines capuchon.**

**Vêtements sur mesure**, le complet depuis 45 fr.

MAISON DE CONFIANCE

Prix marqués en chiffres connus

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE** (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
	14	764.4	64.2	63.6	63.8	64.1	20.5	20.4	20.2	18.2				18.2	67
15	64.4	64.2	64.2	64.4	64.5	17.8	19.3	18.7	17.2	16.4	69	N-E léger	Beau		
16	64.4	64.2	63.8	62.8	62.7	16.2	18.2	18.2	16.2	16.2	72	id.	—		
17	60.8	59.7	58.4	58.9	59.4	17.2	18.2	17.6	16.2	16.2	66	N.-E. très fort	Nuageux		
18	58.9	59.2	59.5	60.2	61.4	18.2	19.2	18.2	17.6	17.2	43	id.	—		
19	63.2	62.8	63.2	63.5	64.2	17.2	19.2	18.2	17.2	16.8	61	N.-E. fort	Couvert, pluie		
20	65.2	64.5	64.2	64.1	63.8	16.6	17.2	16.4	15.7	15.4	67	N.-E léger	—		
DATES		14	15	16	17	18	19	20							
TEMPÉRATURES EXTREMES		Maxima		20.5	19.5	18.4	18.4	19.2	19.2	17.2					
		Minima		17.4	16.3	15.1	15.4	16.6	15.2	15.4					
												Pluie tombée : 2 <sup>mm</sup> ,7			

**ASTHME** OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE. Recomm. par les Célébrités médicales.  
Soulagement immédiat  
GUÉRISON par les **CIGARES GICQUEL**  
Même résultat avec le PAPIER GICQUEL ; brûlé près du malade, il calme immédiatement les accès. 3 fr. la boîte. CIGARES ou PAPIER. 14, rue Delarochette, Paris, et Pharm.

Imprimerie de Monaco, 1898